

Séance du 20 janvier 2020

Présents : M. J-M.DUPONT, Bourgmestre-Président ;
MM F. van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,
Echevins ;
M. J. DONFUT, Président du CPAS ;
MM. G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, , F.URBAIN, D.CICCONE,
V. RUSSO, ~~C. FONCK~~, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE,
A.WILPUTTE , M. DELIGNE, J. DUFRANE, ~~S. DIEU~~,
~~G. CACCIAPAGLIA~~, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU,
G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, S. LELEUX, Conseillers
Communaux ;
M. Ph. WILPUTTE, Directeur Général.

Monsieur le Bourgmestre ouvre la séance et excuse l'absence de Mesdames DIEU et FONCK et de Monsieur CACCIAPAGLIA.

Il présente ensuite, au nom du Collège Communal, ses meilleurs vœux pour 2020, et, plus particulièrement pour les Conseillers Communaux, un fructueux travail au sein du Conseil. En effet, c'est une chance et une richesse d'avoir à Frameries un Conseil Communal qui débat et qui confronte les idées, cela nourrit la démocratie et donne de la valeur ajoutée aux Conseillers Communaux, et ce quels que soient leurs opinions car le travail est fait dans l'intérêt des citoyens.

Monsieur le Bourgmestre s'adresse au public, aux citoyens qu'il voit à chaque Conseil, là aussi, il les remercie pour leur attention.

Il remercie ensuite la presse, représentée par Corinne TOUBEAU qui est une fidèle et qui était déjà là en 1994.

Enfin, il remercie l'Administration et les fonctionnaires qui sont nombreux et qui prouvent qu'il y a un intérêt réciproque.

Il souhaite à tous une bonne année 2020.

Monsieur DISABATO prend ensuite la parole et remercie Monsieur le Bourgmestre pour ses vœux qu'il réciproque au nom de Be Frameries, il souhaite aussi à tous une bonne année 2020. Les problèmes de ce monde sont tellement complexes et il y a une série de défis à relever. Il remercie aussi l'Administration car sans elle, si les gens ne traitaient pas les dossiers au quotidien, rien grand-chose ne serait fait. Il remercie ensuite le public, il trouve d'ailleurs qu'il y a plus de citoyens présents qu'avant, ce qui prouve qu'il y a un dynamisme et cela montre qu'il y a un intérêt et également par rapport aux réseaux sociaux, il peut y avoir des discussions.

Monsieur DISABATO pense que plus on avance et plus il faut associer les citoyens en direct. Il remercie ensuite la presse pour la couverture qu'elle fait du Conseil Communal. Il souhaite à toutes et tous le meilleur pour 2020 ainsi que pour leur famille et leurs amis.

Monsieur BATTELLO, au nom du Mouvement Réformateur présente à son tour ses vœux en trois parties. D'abord il s'adresse aux citoyens de Frameries qui sont les fidèles représentants, il leur souhaite le meilleur pour cette année, et surtout éviter les écueils de la maladie grave. Ensuite, il s'adresse à l'opposition et il fait le vœu d'avoir au Conseil une opposition ferme, bien sûr, mais aussi constructive et sereine dans les débats. Enfin, il formule le vœu que pendant cette année, la majorité puisse pérenniser et initier les ambitieux projets contenus dans le PST dont il souligne encore l'excellent travail. Il y associe aussi le PST du CPAS qui est également à féliciter. Il souhaite à toutes et tous une merveilleuse année et une excellente santé.

Madame MAHY au nom du PTB réciproque ses meilleurs vœux à tous les Conseillers Communaux, tout le Collège et aussi le public qui devient de plus en plus nombreux. Elle remercie aussi Corinne TOUBEAU pour la presse.

Monsieur DUFRASNE, quant à lui, au nom du PS, souhaite à toutes et tous ses meilleurs vœux de bonheur, de joie, de réussite et de bonne santé.

Cette nouvelle année, s'il devait la nommer, Monsieur DUFRASNE l'appellerait « Incertitude », incertitude face aux nombreux défis auxquels ils sont confrontés. Mais aussi « Espoir », espoir de voir les jeunes se mobiliser avec détermination contre le réchauffement climatique qui est sans conteste une priorité absolue. Mais l'urgence climatique, ne doit pas non plus, mettre au second plan, la lutte contre la pauvreté et singulièrement la pauvreté qui touche 4 enfants sur 10 en Belgique, il faut se poser la question de savoir « quel sera l'état d'esprit de ces enfants une fois devenus adolescents et adultes après autant de privations ? ».

Ces deux priorités semblent indissociables, et de l'une, dépendra la réussite de l'autre.

Pour terminer, Monsieur DUFRASNE se permet de souhaiter également ses meilleurs vœux à une Dame de 43 ans, elle ne lui en tiendra pas rigueur de dévoiler son âge aujourd'hui car, elle a une origine bien plus lointaine, cette Dame, vous l'aurez probablement reconnue, il s'agit de FRAMERIES, notre belle commune telle que nous la connaissons depuis la fusion des communes. La majorité lui souhaite le meilleur afin qu'elle continue à être dynamique, attractive, festive et accueillante et permette à tous les concitoyens d'avoir un cadre de vie le plus agréable possible.

Monsieur le Président aborde ensuite l'ordre du jour :

Il signale à l'Assemblée que le premier point de l'ordre du jour est reporté à la prochaine séance du Conseil, à savoir :

Cadre général du système de contrôle interne de la Commune de Frameries

CPAS - Budget 2020 - Approbation

Le CPAS présente son budget 2020.

Il donne la parole à Monsieur DONFUT, Président du CPAS. Celui-ci présente à son tour ses meilleurs vœux et donne ensuite les explications relatives au budget.

Le budget du CPAS pour 2020 a été élaboré dans la continuité du budget 2019, il n'y a pas vraiment de changement, c'est le suivi de l'exercice précédent et le commencement de la mise en œuvre du PST. Il s'élève à 29.760.670 €.

Il cite les différents postes en matière de dépenses :

Le personnel : 13.159.446 €

Le fonctionnement : 2.691.717 €

Le transfert : 8.519.310 €

Les dettes : 1.705.549 €

La facturation interne : 3.684.261 €

Il cite les différents postes en matière de recettes :

Intervention communale : 3.544.193 €

Fonds spécial de l'aide sociale : 843.188 €

Prestations : 4.100.952 €

Transferts (financement des différents niveaux de pouvoir) : 21.975.456 €

Facturation interne : 3.684.261 €.

De manière précise, en matière de dépenses du personnel, une indexation de 2% est prévue à partir du 1^{er} mars, ce qui fait une augmentation de plus de 220.000 €. Pour ce qui est de l'ILA, il y a une comptabilisation à 100% par rapport à 2019, c'est la totalité de l'impact budgétaire. Il y aura aussi le remplacement de la Directrice des services sociaux qui est malade de longue durée. Il remercie la Direction Générale du CPAS qui a fait face aux besoins et à la masse de travail supplémentaire.

Aujourd'hui, le Conseil du CPAS a fait le choix de pourvoir à son remplacement. Monsieur DONFUT ajoute ensuite un premier élément qui est issu du PST du CPAS, il s'agit de l'amélioration du cadre de vie des maisons de repos et donc l'amélioration du service animation. Pour ce faire, un coordinateur supplémentaire va être recruté pour renforcer le service.

En matière de dépenses de transfert, les dépenses au niveau de l'aide sociale sont stables par rapport à 2019. Il rebondit sur ce que Monsieur DISABATO a dit dans la presse sur les CPAS, à savoir que les CPAS ont du mal et que certains sabrent dès lors dans les dépenses sociales facultatives car ils n'ont plus la possibilité de faire autrement. A Frameries, ce n'est pas le cas, le Comité de l'Aide Sociale est très compétent. Une indexation est prévue en matière d'allocations sociales, ce qui augmente la charge des CPAS.

Pour les dépenses de fonctionnement, il y a un nouveau marché alimentaire (26.750 €), il y a aussi une augmentation des honoraires des médecins et des kinés indépendants due à la pénurie (maison médicale).

En matière de recettes de prestations, il y a une augmentation des repas scolaires, c'est le résultat de l'appel à candidatures par rapport à l'instauration des repas gratuits dans les écoles maternelles (29.500 €).

Il y a une augmentation des titres services due à l'augmentation du nombre de clients (+18.850 €) et une diminution de 16.000 € pour Espace R. Une commission a été mise en place en interne au sein du CPAS afin d'examiner les différentes pistes pour améliorer le service des titres services.

Le fonds de réserve est épuisé suite à la MB 2019 et c'est normal car il n'y a pas à en avoir, c'est une recommandation que le CRAC impose.

Au niveau de l'extraordinaire, le budget est de 1.476.258 €. Il y a 4 éléments importants. Premièrement, le remplacement des fauteuils du Home « Les Ecureuils ». Ceux-ci datent de 2004 (200.000 €). Deuxièmement, la rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite à la Maison Médicale (75.000 €).

Enfin, 2 projets importants par rapport au PST, à savoir, l'achat du dortoir des sœurs à la rue des Martyrs (805.000 €), pour en faire deux types de logements et y transférer les ILA (personnes isolées ou avec enfants) pour qu'il y ait une concentration au niveau de la rue des Martyrs. Néanmoins, il n'y aura pas de places supplémentaires. Si le CPAS avait l'occasion d'accueillir des personnes en plus, il le ferait mais ici, ce n'est pas le cas.

Au rez-de-chaussée, il y aura un aménagement de 2 logements de transit pour familles nombreuses qui ont besoin d'être relogées en urgence.

Au niveau du projet « potager social » le Conseil a fait le choix de doubler la taille des terres agricoles (140.000 €) pour augmenter la production agricole du CPAS via des personnes en réinsertion sociale professionnelle et améliorer ainsi la qualité des repas.

Monsieur DISABATO prend la parole et remercie Monsieur DONFUT pour ses explications. Il signale que son groupe va s'abstenir sur le point. Ensuite il dit que normalement, dans la législation, il est prévu qu'il y ait un Conseil Communal commun Commune/CPAS qui doit se réunir. Il souhaite dès lors savoir s'il est dans l'intention de le faire car il serait intéressant d'avoir un débat avec les Conseillers du CPAS.

Au niveau de la pauvreté, les difficultés augmentent et sont beaucoup plus profondes. Par contre le personnel n'est pas augmenté à la même hauteur, il y a un décalage entre les membres du personnel et les personnes qui ont besoin du CPAS.

Les CPAS accumulent toutes les misères du monde. Il y a une série de choses sur lesquelles Monsieur DISABATO aurait bien voulu interpeller la majorité, notamment sur l'achat du bâtiment et l'opération d'achat. Que va-t-on faire avec le bâtiment, quand on fait l'analyse de tout, c'est impayable.

Monsieur DISABATO intervient ensuite au niveau des cuisines du CPAS qui ont fait l'objet d'une attaque sur les réseaux sociaux. Il trouve qu'il est bien d'avoir envoyé

une équipe pour faire vérifier les cuisines car il faut faire la transparence. Il pense qu'il aurait été bien de mettre à disposition une séance ouverte pour montrer qu'il n'y avait pas de problème.

Monsieur DISABATO remercie aussi l'Administration et les assistants sociaux, il souligne leur investissement car lorsqu'il faut recevoir des personnes tout au long de la journée qui ont de gros problèmes de précarité, ce n'est pas facile.

Monsieur DONFUT dit qu'il ne renvoie pas la balle dans les tribunes et qu'il va vérifier s'il est possible de réorganiser ce type d'exercice. Il va en parler au Collège. Pour ce qui est du montant de la rue des Martyrs, il y a eu un débat sérieux au niveau du Conseil du CPAS car on n'achète pas un bâtiment comme cela par rapport à un montant. Il y a des experts qui s'en occupent. Le CPAS a demandé à un géomètre expert des Communes d'estimer le bâtiment et de voir s'il n'y avait pas de grosses difficultés dans celui-ci. Le rapport qui a été envoyé au CPAS est clair et positif. Le bâtiment est en très bon état. L'expert a fixé la valeur qui était moins importante que ce que les vendeurs en voulaient et le CPAS a fait offre. Les vendeurs ont in fine accepté. Toutes les règles légales ont été respectées. C'est un bâtiment qui a été rénové récemment et qui correspond en de très nombreux points aux besoins du CPAS en matière de logement.

Pour ce qui concerne la cuisine, Monsieur DONFUT a pensé à faire une journée portes ouvertes le lendemain. Il l'a dit à tous, ce ne sont pas les cuisines du CPAS ! D'après la Police, cela ressemble à une cuisine désaffectée du côté de Quaregnon. De plus, les cuisines du CPAS sont utilisées tous les jours et il y a des contrôles de l'ASFCA et de HVS quasiment toutes les semaines. Si les cuisines étaient dans un tel état, on en aurait parlé de manière plus virulente. C'est un coup monté, il s'agit d'une vengeance personnelle. Des menaces ont été faites par courrier anonyme. Alors pour ce qui est de la réaction à avoir, depuis les faits, il n'y a pas encore eu de Conseil du CPAS donc Monsieur DONFUT ne pouvait pas aller trop loin.

Quoi qu'il en soit, l'hygiène est très stricte.

Il a lu sur les réseaux que les Conseillers voulaient visiter. Monsieur DONFUT les invite à le faire. A ce stade, aucune demande ne lui est parvenue.

Pour en revenir sur l'achat du bâtiment, Monsieur DISABATO dit que son questionnement ne porte pas sur l'achat du bâtiment mais de savoir quels sont les coûts des travaux qui seront effectués après car la banque ne suivra peut-être pas, et de plus, il y aura des intérêts. Pour les cuisines, il pense qu'il faut mener une réflexion plus globale car l'exemple qui est donné sur les réseaux sociaux peut entacher la réputation d'une instance. La chose positive c'est que Monsieur DONFUT ait réagi vite. Mais l'opposition peut aussi venir au secours. Si cela avait été plus sournois, cela aurait été beaucoup plus difficile et il y aurait eu des risques au niveau réputation. Il pense dès lors qu'il faut mener une réflexion pour voir la procédure à mettre en œuvre dans de pareils cas.

Monsieur DONFUT souligne que c'était un bon choix de la part de la Commune de faire appel à une communicante car cela les a aidés à réagir comme il le fallait. De plus, au niveau des réactions sur les réseaux sociaux, de manière unanime,

beaucoup de gens ont attesté que ce n'était pas les cuisines du CPAS, cela fait du bien aussi pour le personnel qui y travaille car cela a une implication dans leur travail. Pour la rue des Martyrs, en l'état actuel, le bâtiment est utilisable pour les ILA. Même si à terme les ILA doivent disparaître, la Directrice Financière qui est occupée à faire une estimation par rapport aux différents projets que le CPAS a mis en place, estime que l'opération est très simple et qu'il y a peu de risques. Ils feront en sorte que cette opération soit un succès.

Monsieur le Bourgmestre donne 3 points pour conclure. Il s'agit d'un débat budgétaire, et il souligne la capacité d'autofinancement dont le CPAS s'est doté car aujourd'hui, il y a un équilibre dans les finances de l'action sociale, la qualité de gestion remarquable produit des recettes supplémentaires. De plus, il souligne l'important travail réalisé au Conseil du CPAS et celui des travailleurs sociaux.

Il se réfère ensuite à l'article qui est paru dans la presse au niveau de la branche CPAS de l'Union des Villes et Communes où un conseiller spécialiste des CPAS s'est exprimé au sujet de leurs finances, à savoir qu'ils ont de plus en plus de difficultés à assurer l'aide sociale non obligatoire car il y a une augmentation de la pauvreté et dès lors un manque de financement. Monsieur le Bourgmestre signale que le financement fait l'objet d'un choix politique. A Frameries, il a été décidé de ne pas diminuer ce financement et le CPAS fait un gros effort au niveau de l'autofinancement et la Commune assure. A Frameries, il y a toujours eu cette volonté de ne pas remettre cette aide en cause.

Dans un registre un peu différent, Monsieur le Bourgmestre a bien entendu les paroles de Monsieur DISABATO en matière de réputation. Lorsque l'institution est mise à mal, la ville est mise à mal aussi. Dès lors, il faut que tous soient là pour faire face à cela et protéger la réputation.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée,

PAR 17 VOIX POUR (PS - MR) : J-M. DUPONT, F.van HOUT, D. DRAUX, A. MALOU, I. URBAIN, B. CROMBEZ, J. DONFUT, D. CICCONE, V. RUSSO, C. DUFRASNE, A. WILPUTTE, M. DELIGNE, J. DUFRANE, G. BATTELLO,

(PTB) : A. MAHY, A. GRIGOREAN, S. LELEUX

et 7 ABSTENTIONS (Be Frameries) : G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F. URBAIN, M. DISABATO, F. DESPRETZ, M. HOGNE, J. SOTTEAU

DECIDE :

Article unique : D'approuver le budget 2020 du CPAS

La délibération requise est adoptée.

Tutelle générale - Application des articles L3122 - 1 à 6 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation - Impôt des personnes physiques

Par son courrier du 02 décembre 2019, Madame Françoise Lannoy, Directrice Générale du Département des finances locales, Direction de la Tutelle financière, Cellule fiscale par délégation du Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la ville informe l'Administration Communale que la délibération du 07 novembre 2019 par laquelle le Conseil Communal établit, pour l'exercice 2020, le taux de la taxe additionnelle impôt des personnes physiques (8,6%) n'appelle aucune mesure de tutelle et est devenue pleinement exécutoire.

L'article 4 du Règlement général de la comptabilité communale dispose que toute décision de l'autorité de tutelle est communiquée par le Collège Communal au Conseil Communal et au directeur Financier.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M. DUPONT, F.van HOUT, D. DRAUX, A. MALOU, I. URBAIN, B. CROMBEZ, J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F. URBAIN, D. CICCONE, V. RUSSO, M. DISABATO, F. DESPRETZ, C. DUFRASNE, A. WILPUTTE, M. DELIGNE, J. DUFRANE, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, S. LELEUX

D E C I D E :

Article unique : D'informer le Conseil Communal que la délibération relative au taux de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques (8,6%) est devenue pleinement exécutoire à la date du 02 décembre 2019.

La délibération requise est adoptée.

Tutelle générale - Application des articles L3122 - 1 à 6 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation - Précompte Immobilier

Par son courrier du 02 décembre 2019, Madame Françoise Lannoy, Directrice Générale du Département des finances locales, Direction de la Tutelle financière, Cellule fiscale par délégation du Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la ville informe l'Administration Communale, que la délibération du 07 novembre 2019 par laquelle le Conseil Communal établit, pour l'exercice 2020, le taux des centimes additionnels au précompte immobilier (2.600 centimes) n'appelle aucune mesure de tutelle et est devenue pleinement exécutoire.

L'article 4 du Règlement général de la comptabilité communale dispose que toute décision de l'autorité de tutelle est communiquée par le Collège Communal au Conseil Communal et au directeur Financier.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M. DUPONT, F.van HOUT, D. DRAUX, A. MALOU, I. URBAIN, B. CROMBEZ, J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F. URBAIN, D. CICCONE, V. RUSSO, M. DISABATO, F. DESPRETZ, C. DUFRASNE, A. WILPUTTE, M. DELIGNE, J. DUFRANE, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, S. LELEUX

DECIDE :

Article unique : De prendre acte de cette information.

La délibération requise est adoptée.

Commune de Frameries - Délibérations du 07 novembre 2019 - Règlements fiscaux

En date du 13 décembre 2019, le Ministre du Logement, des Pouvoirs Locaux et de la Ville, Monsieur Pierre-Yves Dermagne a approuvé les délibérations du 07 novembre 2019 par lesquelles le Conseil Communal de Frameries établit les règlements fiscaux suivants, à l'exception du Règlement de la taxe annuelle sur les emplacements de parking mis gratuitement à disposition pour les exercices 2020 à 2025 :

- Taxe sur l'enlèvement des immondices pour l'exercice 2020.
- Taxe sur les commerces de nuit pour l'exercice 2020.
- Taxe sur les immeubles bâtis ou parties d'immeubles bâtis raccordés à l'égout pour les exercices 2020 à 2025.
- Taxe sur les inhumations, dispersion des cendres et mises en columbarium pour les exercices 2020 à 2025.
- Taxe sur la force motrice pour les exercices 2020 à 2025.
- Taxe sur les débits de boissons pour les exercices 2020 à 2025.
- Taxe sur les débits de tabac pour les exercices 2020 à 2025.
- Taxe sur les agences de paris pour les exercices 2020 à 2025.
- Taxe sur les enseignes et sur les publicités assimilées et sur les cordons lumineux pour les exercices 2020 à 2025.
- Taxe sur les panneaux publicitaires pour les exercices 2020 à 2025.
- Taxe communale indirecte sur la distribution gratuite, à domicile, d'écrits et d'échantillons non adressés qu'ils soient publicitaires ou émanant de la presse régionale gratuite pour les exercices 2020 à 2025.
- Taxe sur les établissements dangereux, insalubres et incommodes pour les exercices 2020 à 2025.
- Taxe sur les établissements bancaires et assimilés pour les exercices 2020 à 2025.
- Taxe communale sur les commerces de frites et produits chauds de consommation à emporter situés tant sur terrain privé que sur la voie publique pour les exercices 2020 à 2025.
- Taxe sur les spectacles et divertissements pour les exercices 2020 à 2025.
- Taxe annuelle sur les parcelles non bâties pour les exercices 2020 à 2025.

- Taxe annuelle sur les terrains non bâtis pour les exercices 2020 à 2025.
- Taxe sur les secondes résidences pour les exercices 2020 à 2025.
- Taxe sur les immeubles bâtis inoccupés pour les exercices 2020 à 2025.
- Taxe sur les mâts d'éoliennes destinées à la production industrielle d'électricité pour les exercices 2020 à 2025.
- Redevance sur la délivrance de documents administratifs pour les exercices 2020 à 2025.
- Redevance pour la recherche et la délivrance de renseignements pour les exercices 2020 à 2025.
- Redevance pour les demandes de changement de prénom(s) pour les exercices 2020 à 2025.
- Règlement instituant une redevance pour l'intervention des services communaux en raison du non-respect de certaines réglementations en matière de propreté publique et d'affichage pour les exercices 2020 à 2025.
- Redevance sur les exhumations pour les exercices 2020 à 2025.
- Redevance sur les ouvertures de sépultures pour les exercices 2020 à 2025.
- Redevance sur l'occupation domaine du public pour les exercices 2020 à 2025.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M. DUPONT, F.van HOUT, D. DRAUX, A. MALOU, I. URBAIN, B. CROMBEZ, J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F. URBAIN, D. CICCONE, V. RUSSO, M. DISABATO, F. DESPRETZ, C. DUFRASNE, A. WILPUTTE, M. DELIGNE, J. DUFRANE, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, S. LELEUX

D E C I D E :

Article Unique : De prendre acte de cette information.

La délibération requise est adoptée.

Commune de Frameries - Délibération du 07 novembre 2019 - Règlement - taxe sur les emplacements de parkings mis gratuitement à disposition - Recours au Conseil d'Etat - Désignation d'un avocat.

En date du 13 décembre 2019, le Ministre du Logement, des Pouvoirs Locaux et de la Ville, Monsieur Pierre-Yves Dermagne n'a pas approuvé la délibération du 07 novembre 2019 par laquelle le Conseil Communal de Frameries établit, pour les exercices 2020 à 2025, une taxe sur les emplacements de parkings mis gratuitement à disposition.

Toutefois, un recours en annulation est ouvert contre cette décision devant la section du contentieux administratif du Conseil d'Etat.

A cet effet, une requête en annulation datée et signée doit être adressée au Conseil d'Etat (rue de la Science, 33, 1040 Bruxelles), par lettre recommandée à la poste, dans les 60 jours à dater du lendemain de la notification.

Il y a donc lieu de faire application de l'article L 1242 - 1 aL. 2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de désigner un avocat afin d'assister la Commune de Frameries dans cette procédure.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M. DUPONT, F.van HOUT, D. DRAUX, A. MALOU, I. URBAIN, B. CROMBEZ, J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F. URBAIN, D. CICCONE, V. RUSSO, M. DISABATO, F. DESPRETZ, C. DUFRASNE, A. WILPUTTE, M. DELIGNE, J. DUFRANE, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, S. LELEUX

DECIDE :

Article 1er : de prendre acte que le règlement - taxe sur les emplacements de parking mis gratuitement à disposition pour les exercices 2020 à 2025 n'a pas été approuvée par le Ministre du Logement, des Pouvoirs Locaux et de la Ville, Monsieur Pierre-Yves Dermagne.

Article 2 : d'autoriser le Collège Communal à introduire un recours en annulation de cette décision devant la section du contentieux administratif du Conseil d'Etat.

La délibération requise est adoptée.

Procès-verbaux de vérification de la caisse communale au 31/03/19 - 30/06/19 et 30/09/19

Prendre acte des procès-verbaux de vérification de la caisse communale au 31/03/2019, 30/06/2019 et 30/09/2019.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M. DUPONT, F.van HOUT, D. DRAUX, A. MALOU, I. URBAIN, B. CROMBEZ, J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F. URBAIN, D. CICCONE, V. RUSSO, M. DISABATO, F. DESPRETZ, C. DUFRASNE, A. WILPUTTE, M. DELIGNE, J. DUFRANE, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, S. LELEUX

DECIDE :

Article unique : de prendre connaissance des procès-verbaux de vérification de la caisse communale au 31/03/2019, 30/06/2019 et 30/09/2019.

La délibération requise est adoptée.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance (Séance Publique)

Il s'agit de la séance du 16 décembre 2019. En application de l'Article L1122-16 du code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document doit être considéré comme adopté s'il n'appelle aucune observation durant la présente séance.

MONSIEUR DISABATO QUITTE LA SEANCE

DIVERS

- 1) Madame MAHY intervient concernant l'incendie de Lock'O du dimanche 12 janvier 2020. Il est tout à fait incompréhensible et inacceptable qu'à cet endroit, il puisse y avoir un dépôt de matériaux non autorisés. Elle souhaite savoir si le Collège a eu connaissance de la nature de ces matériaux et ce qu'il compte faire pour assurer un contrôle sur les produits entreposés dans ces hangars et tout autre hangar à Frameries. Elle souhaite savoir s'il y aura des sanctions pour le responsable de cet entrepôt et pour la Société Lock'O qui est également responsable de ce qui se passe dans ses hangars. Elle fait ensuite le lien avec les hangars Clarebout où les pommes de terre sont entreposées mais aspergées d'un produit afin d'en assurer la conservation. Elle demande si le Collège connaît le produit utilisé et le risque d'un incendie ou pollution. C'est très important pour les riverains qui sont proches de ces hangars. Elle demande ensuite s'il y a d'autres endroits sur l'entité où il y aurait des produits dangereux ou des hangars où on ne sait ce qui y est entreposé et où il pourrait y avoir du danger. Finalement elle souhaite savoir ce que le Collège compte faire afin d'éviter de mettre la population framerisoise en danger.

Monsieur le Bourgmestre répond à Madame MAHY que l'incendie a eu lieu dimanche 12 et qui a très vite été maîtrisé car fin de matinée les mesures de confinement avaient été levées. Le bâtiment est toujours en place mais il y a des dégâts. Il s'agit du domaine privé. Lock'O, juste après l'incendie a donc informé l'Administration wallonne de l'environnement. Il se sont rendus compte que les produits stockés sur place n'étaient pas les matériaux initialement destinés à être là. En effet au départ il s'agissait d'un contrat avec une Société liégeoise pour l'entrepôt de déchets provenant du bâtiment, à la base, sans aucune dangerosité. Ils se sont rendus compte que ce n'était pas des gravas mais un autre produit. D'une analyse effectuée, il appert que les déchets entreposés sont un résidu provenant du broyage de véhicules. Lock'O a pris les mesures pour évacuer mais en l'absence du locataire, Lock'O a déposé plainte. Aujourd'hui, le Collège a activé la cellule de sécurité communale et deux réunions ont déjà eu lieu où l'ensemble des intervenants étaient présents (Lock'O, la Région Wallonne, la police, les pompiers, ...)

Après l'incendie, il a été constaté qu'il s'agissait de l'auto-combustion. Les pompiers ont estimé qu'ils devaient rester sur place car il y avait un risque de reprise du feu, ils

sont donc restés jusqu'au mardi matin. Ils ont fait appel à une intervention extérieure pour voir comment diluer le dépôt et diminuer le risque. La protection civile est donc intervenue vendredi car elle dispose des engins nécessaires pour le faire.

Monsieur le Bourgmestre a donc adressé un courrier aux riverains en leur demandant de garder leurs portes et fenêtres fermées car la manutention pouvait provoquer des retombées poussiéreuses. La Protection civile devait terminer aujourd'hui ou demain.

Pour conclure, la responsabilité de la Commune, c'est le Bourgmestre qui doit s'assurer de la sécurité publique. Dans ce cas, il y a eu une maîtrise de l'incendie, il n'y a pas de danger de reprise du feu et pas de risque pour la santé. Des mails ont été échangés avec la Région Wallonne qui a classé ce produit comme non dangereux, vu que ce sont des résidus résultant du broyage de véhicules automobiles. Aujourd'hui une partie des déchets est dans le hangar et l'autre partie à l'extérieur. Il s'agit d'un terrain privé, dès lors ce n'est pas du ressort de la Commune. Monsieur le Bourgmestre tiendra les citoyens au courant au fur et à mesure.

Par le Conseil :
Le Directeur Général,

Ph. WILPUTTE

Le Bourgmestre,

JM. DUPONT